

+ d'info sur : www.nathd.fr/arret-du-cuivre/

● L'arrêt progressif du réseau téléphonique historique en cuivre et Internet xDSL est lancé jusqu'en 2030

Orange (ex France Télécom) a lancé la fermeture progressive et par lots de communes, de son réseau de télécommunications cuivre historique à l'échelle nationale.

Selon le calendrier annoncé, jusqu'en 2030, le réseau cuivre historique qui permettait de fournir les services de téléphonie, Internet et la télévision via les technologies xDSL* et RTC*, va disparaître progressivement à l'échelle nationale au profit de la fibre optique, une technologie plus moderne, plus rapide, plus puissante, moins énergivore et pas forcément plus coûteuse.

Pourquoi le réseau cuivre s'arrête ?

Après plusieurs décennies d'existence où il a vu naître Internet et a permis de développer les usages du numérique, le réseau cuivre lancé dans les années 70 atteint désormais ses limites.

A l'heure où Internet occupe une place prépondérante dans le quotidien des particuliers et des professionnels, il n'est aujourd'hui plus adapté aux besoins croissants et à la multiplication des usages qui s'accélère.

Une connexion Internet rapide et robuste est devenue indispensable, notamment en milieu rural, et c'est bien ce que permet la fibre optique.



LIENS UTILES :

Information d'Orange, opérateur d'infrastructure du réseau cuivre

- [Carte des communes concernées](#)

- [Information générale](#)

Information de NATHD, opérateur d'infrastructure du réseau public fibre

Calendrier des communes concernées :

www.nathd.fr/arret-du-cuivre/

Information de l'État

- [Site du Ministère de l'Économie](#)

● Le réseau public fibre est déjà là pour remplacer le cuivre

Grâce à l'engagement dans un projet 100% public de la Région Nouvelle-Aquitaine, de 7 départements, des EPCI avec l'aide de l'État et de l'Europe pour pallier la carence d'initiative privée sur les zones les moins densément peuplées, le réseau public fibre est déjà déployé et opérationnel sur la majorité des territoires concernés.

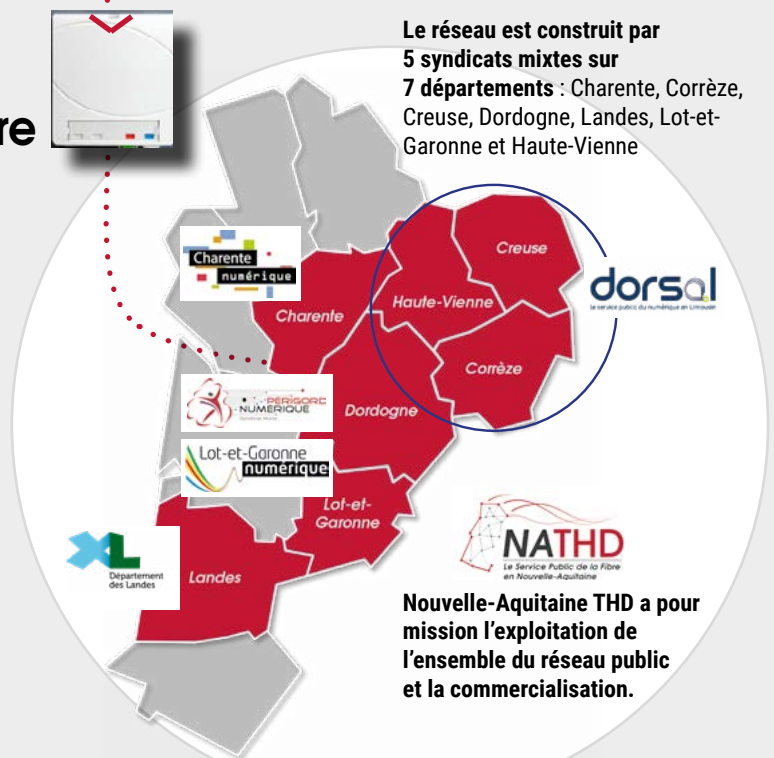
Ainsi, particuliers, professionnels et collectivités bénéficient de la puissance de la fibre, parfois avant certaines agglomérations !

Ce nouveau réseau public se substitue totalement au réseau cuivre d'Orange et la fibre deviendra la seule infrastructure fixe existante pour délivrer des services télécoms aux habitants (téléphone, Internet, TV, voire télé-alarme, télé-assistance...).

A terme, le réseau fibre d'initiative publique vise 750 000 foyers et entreprises connectés.



Le réseau est construit par 5 syndicats mixtes sur 7 départements : Charente, Corrèze, Creuse, Dordogne, Landes, Lot-et-Garonne et Haute-Vienne



Nouvelle-Aquitaine THD a pour mission l'exploitation de l'ensemble du réseau public et la commercialisation.

Un réseau public financé par vos collectivités

avec le soutien de

● Réussir le passage du cuivre à la fibre sur les territoires

Le rôle des élus est majeur pour tous les usagers, particuliers et professionnels, dans le cadre de ce nouvel aménagement numérique des territoires.

Pourquoi anticiper le passage du cuivre à la fibre ?

Le raccordement à la fibre peut parfois prendre plusieurs mois (Quand un administré n'a jamais été raccordé au téléphone par exemple et qu'il faut créer un fourreau en domaine public et sur la propriété privée pour faire passer la fibre).

Anticiper le passage des services (téléphonie, Internet, TV...) du cuivre vers la fibre optique permettra d'accompagner la fermeture progressive du réseau historique de manière plus sereine et étalée dans le temps.

Ce passage à la fibre est particulièrement essentiel pour les entreprises et les collectivités disposant de services de télécoms complexes et professionnelles.

Comment passer à la fibre ?

Dès qu'une adresse est éligible à la fibre sur le réseau, il suffit de s'abonner à la fibre auprès d'un opérateur.

L'opérateur viendra ensuite raccorder l'habitation ou le local de son abonné au réseau public fibre et installer une prise optique.

Pour vérifier l'accès d'une adresse à la fibre, aller sur :

www.nathd.fr/eligibilite/

La fibre : plus de services, pas forcément plus chers !

La fibre optique permet la transmission d'un grand nombre d'informations à la vitesse de la lumière et sans perte.

Temps de téléchargement pour un film full HD (30 Go)



FIBRE (500 mbits/s) : 4 minutes

ADSL cuivre (15 mbits/s) : près de 4h30

- **TV ultra haute définition** sur un ou plusieurs postes et bouquets de chaînes.
- **Téléphonie sur Internet illimitée** vers fixes, mobiles et vers différents pays.
- **Connexions Internet simultanées de plusieurs équipements** (TV + ordinateurs + jeux en ligne...)
- **Télétravail, vidéo-conférence, services en ligne** (Santé, Administration, Éducation...)
- **Domotique, Réseaux intelligents...**



Le Service public de la fibre vous accompagne

En complément des informations fournies par Orange sur l'arrêt du réseau cuivre, NATHD, exploitant public du nouveau réseau fibre, informe et accompagne les territoires.

PAGE INTERNET

dédiée à la migration du cuivre vers la fibre sur le site Internet de NATHD :

www.nathd.fr/arret-du-cuivre

Services d'information NATHD réservés aux élus et collectivités

(Ne pas diffuser)

ASSISTANCE TÉLÉPHONIQUE DÉDIÉE

Du lundi au vendredi de 8h à 19h

0 809 541 000

Service gratuit + prix appel

VOTRE CORRESPONDANT TERRITORIAL NATHD

Votre interlocuteur privilégié à contacter par email :

correspondants@nathd.fr

Services d'information NATHD grand public

SITE INTERNET : www.nathd.fr avec :

- Test d'éligibilité à la fibre
- Informations sur le raccordement au réseau
- Formulaire de demande d'adduction
- Liste des opérateurs partenaires du réseau (pour les particuliers et pour les professionnels) dont les 4 opérateurs d'envergure nationale.



ASSISTANCE TÉLÉPHONIQUE GRAND PUBLIC

Du lundi au vendredi de 8h à 19h

0 806 806 006

Service gratuit + prix appel

Renseignements : www.nathd.fr

